COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AOUT 2014

PRESENTS : TOURNABIEN Marc, maire.
LESIEUR Evelyne, **CHOMAZ** Josiane, **COLLOMBET** Corinne, **VIARD** Marcel adjoints.
BOCH Elisabeth, **DABURON** Didier, **LESEURRE** Patrick, **MILLE** Bernard, **MODESTO** Alexandre, **OLIVETTO** Claude, **RAMELLA-PEZZA** Claudine, **VARESANO** José.

ABSENTS : DAMINATO Roselyne, **DELANGRE** Martine (procuration à LESIEUR Evelyne), **HERMES** Jean-Marc (procuration à TOURNABIEN Marc)**, LEFEVRE** Franck (procuration à CHOMAZ Josiane), **MODESTO** Georgette (procuration à MILLE Bernard), **VALENZANO** Martine (procuration à VIARD Marcel).

SECRETAIRE DE SEANCE : CHOMAZ Josiane

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2014

Aucune remarque n'étant formulée ce compte-rendu est adopté à l'unanimité par le conseil

2- Approbation des délibérations du CCAS

Mme Corinne Collombet nous présente le compte-rendu de la réunion du CCAS qui s'est tenue le mardi 19 août 2014 en mairie

Membres présents :
M.TOURNABIEN, Maire; Mme COLLOMBET adjointe au CCAS
Mmes ALPE M., BORJON V., COUTAT-LEDUC C., GROS D. MODESTO G. ;
Mrs BOCHET J-P., MAGNIN R., VIARD M.
Excusées :
BOCH E., DELANGRE M., VALENZANO M.

1°Demande d'aide sociale :
Avis favorable pour une demande de prise en charge d'un hébergement à l'EHPAD La Bartavelle de Saint-Jean-de Maurienne,

2°Demandes d'aide financière :

- La première a été refusée au vu des revenus trop élevés des personnes concernées,
- La deuxième a été accordée (200 €) pour participer aux frais de soins dentaires d'une personne en difficultés

3°Choix des colis de Noël :
La composition des colis de Noël a été choisie par les membres de la commission du CCAS pour les personnes seules et les couples de plus de 70 ans,

4° questions diverses :
Nous avons apprécié que les demandes d'aide aient été faites avec comme support le dossier unique du Conseil Général, et signées par les personnes demandeuses.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AOUT 2014

3-SDES T.C.C.F.E (taxe communale sur la consommation finale d'électricité)

Suite à la loi NOME, il y a eu des modifications législatives : le SDES (Syndicat départemental d'énergie de Savoie) ne peut reverser plus de 50% de la T.C.C.F.E aux communes, en juin 2014, le SDES nous proposait une délibération pour le reversement de ces 50% mais des interventions ont eu lieu au niveau de l'état et aujourd'hui nous devons signer une nouvelle convention avec le SDES pour le reversement complet de la T.C.C.F.E aux 272 communes membres. Pour notre commune c'est environ 20 000€/an.

4- Modalités d'intervention des bénévoles dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

Dans le cadre de la nouvelle organisation des rythmes scolaires une convention doit être établie entre le maire et les bénévoles qui animeront une activité le jeudi après-midi. Cette convention qui doit pouvoir être dénoncée par les 2 parties est adoptée par la majorité du conseil municipal (une voix contre).

5- Création de postes en CDD dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

Pour assurer les activités du jeudi après-midi, la commune doit recruter 4 agents non titulaires sur des emplois non permanents pour une période de 10 mois seulement car nous n'avons aucune lisibilité sur ces nouveaux rythmes scolaires.
Les personnes recrutées auront le statut d'adjoint d'animation territorial de 2ème classe, 1er échelon et seront rémunérées à l'indice brut 330 pour 10 mois, du 4 septembre 2014 au 3 juillet 2015, elles auront un temps non complet annualisé de 3h30 par semaine.
M. le maire rappelle les animations prévues pour le jeudi après-midi :
- en maternelle : chant, activités manuelles, lecture, contes….encadrées par les ATSEM.
- à l'école élémentaire : basket, équitation, langage des signes, musique, chant choral.
Cinq périodes sont prévues sur l'année avec une alternance sur les activités, coût estimé pour la commune environ 25 000€.
Le conseil autorise M. le maire à créer 4 postes et à recruter des agents, à la majorité (un vote contre, deux abstentions)

6- Convention de prestation de service commune/association Pied à l'Etrier dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

Pour assurer l'activité équestre le jeudi après-midi une convention de prestation de service doit être signée avec l'association Le Pied à l'Etrier, après lecture de cette convention (une somme de 153 euros pour 3h de prestation chaque jeudi sera versée à l'association), le conseil l'adopte à la majorité (un vote contre).

7- Tarifs des activités extrascolaires du jeudi après-midi dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

Après discussion, M. le maire propose la gratuité des activités pour les familles, cette proposition est acceptée par la majorité du conseil (3 abstentions).

8-Approbation de l'aménagement de la forêt communale pour 2014/2033

M. le maire rappelle que sur notre commune la forêt se partage en 2 : la forêt communale et la forêt domaniale, cependant c'est l'ONF qui gère les 2.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AOUT 2014

Tous les 20 ans, l'ONF propose un plan de gestion de la forêt qui a été exposé et expliqué au conseil municipal par des techniciens de l'ONF.
M. le maire en rappelle les principaux enjeux :
- jusqu'en 2023 une coupe tous les 2 ans ce qui permet de récolter 10 200m^3 sur les 20 ans,
- travail de dépressage dans les jeunes parcelles pour un coût de 10 000 € par an,
- l'ONF propose la prolongation de la piste du Crêt des Bornes pour accéder aux plantations de mélèzes faites dans les années 1970 et en plus pour valoriser l'alpage, coût estimé à 18 000€ qui pourrait être subventionné à 70%.
Bilan financier prévisionnel : vente de bois pour environ 10 000€ par an plus subventions pour travaux, les recettes sont estimées par l'ONF à 26 000€ environ par an pour des dépenses d'environ 21 000€.
Le conseil valide à l'unanimité le programme d'aménagement de la forêt pour la période 2014/2023.

9- Subventions aux associations

Suite à une remarque de Mme Elisabeth BOCH, une vérification a été faite : il y a bien 5 adhérents de moins de 18 ans de Saint-Julien-Montdenis à l'UAM, une subvention de 92,50 € sera versée à l'UAM.

10- Acquisition de la succession Place

On a déjà délibéré pour l'acquisition de la maison et d'un ensemble de terrains qui avaient été évaluées à 3 000€ pour le tout, maintenant les héritiers demandent à sortir des terrains (environ 1 500m² situés à Plan d'Arc) de l'acquisition mais à maintenir le prix.
Après discussion le conseil adopte cette modification à l'unanimité.

11- Décisions modificatives

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des réajustements budgétaires pour le budget du service de l'eau et de l'assainissement de la commune. Pour cela il est nécessaire d'approuver la décision modificative suivante.

Section d'exploitation :
- *dépenses* :
- **011 (6068**) charges à caractère général: - 600 euros
- **023** autofinancement complément section d'investissement: + 600 euros

Section d'investissement :
- *dépenses :*
- opération **118 (2313**) réseau AEP Grenis: +600 euros
- *recettes :*
- **021** virement de la section d'exploitation: + 600 euros

Le conseil adopte à l'unanimité les décisions modificatives présentées par Mme Evelyne LESIEUR, adjointe aux finances.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AOUT 2014

12- Motion proposée par l'AMF (association des maires de France)

M. le maire fait lecture d'une motion proposée par l'AMF à toutes les communes de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire suivre cette motion.

13-Comptes-rendus des réunions

M. Patrick LESEURRE nous fait le compte-rendu de la réunion urgente du S.A.E.M.M qui s'est tenue le 12 août concernant la ligne haute tension.
Les communes adhérentes au SAEMM ont demandé à ce que la ligne haute tension soit implantée à au moins 1,50m de la canalisation, tous les frais judiciaires sont à la charge du S.A.E.M.M.
Une visite du S.A.E.M .M est prévue le 27 septembre.

14- Questions diverses

M. le maire fait le point sur l'affaire THEVENIN-DUCROS : à ce jour nous n'avons toujours pas le compte-rendu des analyses faites par la DREAL.

M. Patrick LESEURRE nous informe que le SIRTOMM voudrait installer un composteur à l'école pour initier les enfants au recyclage des déchets verts et aussi dans certains quartiers de Saint-Julien-Montdenis où des personnes se porteraient volontaires pour le surveiller.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.